



CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE DU 7 NOVEMBRE 2018 au 21 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 octobre 2018, s'est réuni le **mardi 6 novembre 2018 à 19 H 00**, salle des délibérations, en mairie des Sables d'Olonne.

1. MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS ET DE LA FAMILLE - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE

Le Conseil Municipal décide de prolonger pour une durée d'un an (du 1er janvier au 31 décembre 2019) par un avenant n°2, la convention d'occupation du domaine public de locaux à usage de bureaux en date du 6 février 2015 portant sur une partie de l'immeuble sis 10 rue des Religieuses au profit du Conseil Départemental de la Vendée et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2.

2. COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES - ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 6 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal approuve sans réserve le rapport de la CLECT.

3. FINANCES COMMUNALES - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE N°6

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°6 et autorise les écritures budgétaires.

4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs.

5. MISE EN PLACE DU RIFSEEP – RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Le Conseil Municipal :

➤ adopte à compter du 1^{er} décembre 2018 la proposition de Monsieur le Maire relative au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les agents dont le cadre d'emplois est éligible à ce régime indemnitaire et d'abroger les délibérations des 13 décembre 2016, 7 novembre 2017 et 19 février 2018,

➤ valide les critères proposés pour l'indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertises (IFSE),

➤ valide les montants maximaux attribuables par l'autorité territoriale,

➤ valide l'ensemble des modalités de versement proposées par Monsieur le Maire,

➤ décide, en application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et de l'article 6 du décret 2014-513 du 20 mai 2014, de maintenir, à titre individuel au titre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise jusqu'à la date du prochain changement de fonctions de l'agent, sans préjudice du réexamen au vu de l'expérience acquise prévu au 2° de l'article 3 le montant indemnitaire mensuel perçu par l'agent (ou les agents) au titre du ou des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu et, le cas échéant, aux résultats, à l'exception de tout versement à caractère exceptionnel.

➤ et autorise Monsieur le Maire à prendre et à signer les arrêtés dans les limites sus-énoncées au regard des critères susvisés.

6. CONDITIONS DE VERSEMENT DU REGIME INDEMNITAIRE AUX AGENTS RELEVANT DE CADRES D'EMPLOIS NON ELIGIBLES AU RIFSEEP

Le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du 1^{er} décembre 2018, la réduction du régime indemnitaire en fonction de l'absentéisme selon les modalités exposées pour les agents relevant des cadres d'emplois non éligibles au RIFSEEP à ce jour.

7. PARTICIPATION MUTUELLE ET PREVOYANCE

Le Conseil Municipal décide de fixer la participation financière de la commune à 50€ par mois et par agent, sur la base d'un temps complet, pour la prévoyance et la mutuelle santé dans la limite des sommes réellement engagées par l'agent, de verser cette participation aux agents titulaires et stagiaires et aux agents contractuels sous réserve de 6 mois (continus ou discontinus) d'ancienneté dans la collectivité ou de bénéficier d'un contrat d'une durée minimum de 6 mois et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision qui interviendra à compter du 1^{er} décembre 2018.

8. PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal approuve la mise en place des prestations d'action sociale au sein des services de la ville des Sables d'Olonne à compter du 1^{er} décembre 2018 et autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document afférent.

9. PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE « RISQUE PREVOYANCE »

Le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation que le Centre de Gestion va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour le risque prévoyance et de lui donner mandat à cet effet, d'apporter une participation au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents (mutuelle et prévoyance) à raison de 50 € brut par agent et par mois (sur la base d'un temps complet) et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement à la signature de la convention de participation souscrits par le Centre de Gestion de la Vendée.

10. RECENSEMENT DES CONTRIBUABLES - INDEMNITÉ AU PERSONNEL DES IMPÔTS

Le Conseil Municipal approuve le versement à Olivia PAGEAUD d'une indemnité de 859,88 € .

11. CONVENTION DE FINANCEMENT CAF - AIDE AU TRANSPORT

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement CAF pour l'aide au financement des frais de transport.

12. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au versement d'une subvention supplémentaire d'un montant de 35 000,00 € au Centre communal d'action sociale au titre de l'année 2018.

13. AIDE A L'HABITAT - ATTRIBUTION DE PRIMES VILLE - 2018

Le Conseil Municipal approuve les subventions pour l'aide à l'habitat.

14. AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUEE RUE DES AGAURES AUX CONSORTS METIVIER

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts METIVIER la parcelle située 21 rue des Agaures, cadastrée BI sous le n° 1985, au prix net vendeur de 115 000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

15. AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUEE RUE DES HUNIERES AUX CONSORTS RENARD

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts RENARD la parcelle située 16 rue des Huniers, cadastrée BI sous le n° 1987, au prix net vendeur de 130 000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

16. RESTAURATION DES FACADES ET TOITURES DE L'EGLISE NOTRE-DAME DE BON PORT - AVENANTS N°2 AUX LOTS 1 ET 2 ET AVENANTS N°3 AUX LOTS 3 ET 4 - MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE POUR LE LOT 1

Le Conseil Municipal approuve les avenants n°2 aux lots 1 et 2 et n°3 aux lots 3 et 4, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants à intervenir et approuve et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché complémentaire concernant la tranche optionnelle 2 pour le lot 1.

17. REVERSEMENT DU PRODUIT DES FORFAITS DE POST-STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal prend acte de l'absence de reversement en 2019 de recettes issues des forfaits de post-stationnement exécutées en 2018.